

Aucune aide n'est due : le fait de remplir les conditions d'éligibilité ne prévaut pas l'attribution de l'aide

Un dossier doit être rempli. En général, une commission ou plusieurs valident l'attribution de l'aide. Vous devez bien vous renseigner auprès de la structure adéquate

Pour certaines aides, le dossier doit être déposé avant la création ou la reprise

### ACCRES - Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise

#### Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi indemnisés ou indemnisables
- Demandeurs d'emploi non indemnisés, ayant été inscrit 6 mois au cours des 18 derniers mois au Pôle Emploi
- Bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)
- Bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus (sans autre condition)
- jeunes âgés de 26 à moins de 30 ans qui n'ont pas travaillé pendant une période suffisamment longue pour s'ouvrir des droits à l'ASSEDIC ou qui sont reconnus handicapés.
- Salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté (dans le cadre d'une procédure de redressement, de liquidation ou de sauvegarde judiciaire)
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)
- Personne créant une entreprise implantée au sein d'une Zone Urbaine Sensible
- Bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (allocation versée aux personnes qui interrompent totalement ou partiellement leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant de moins de trois ans)

### SALARIES CREATEURS

#### Bénéficiaires

Les salariés, dès lors qu'ils justifient avoir effectué au moins 910 heures d'activité salariée au cours des douze mois précédents la création ou la reprise d'entreprise ET effectuer les douze mois suivant la création ou la reprise d'entreprise, au moins 455 heures d'activité salariée.

Sont considérés comme des périodes équivalentes à une activité salariée à raison de 6 heures par jour :

- les périodes d'indemnisation chômage ou de perception de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- les jours d'arrêt de maladie, maternité, repos pour adoption ou accident si l'incapacité physique de reprendre ou continuer le travail est médicalement reconnue
- les périodes de formation professionnelles rémunérées

Précision : les salariés d'entreprises publiques ne peuvent prétendre à cette exonération que si leur employeur a cotisé à un régime d'assurance chômage.

- les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation (APE) à la date de création ou de reprise d'entreprise sans autre condition.

#### Nature de l'aide

- Exonération partielle pendant 12 mois des charges sociales pour le demandeur portant sur la partie des revenus ou rémunérations ne dépassant pas 120% du SMIC en vigueur au 01 janvier (19 022 € pour 2009).  
Il s'agit : - pour le régime social des non salariés et des salariés, des cotisations correspondants à l'Assurance maladie, maternité, invalidité, décès, aux prestations familiales et à l'assurance (de base) vieillesse et veuvage, sauf RDS et CSG, risque accident du travail, retraite complémentaire, FNAL, formation professionnelle continue et versement transport.  
Lorsqu'une personne bénéficie de l'ACCRES, les 4 trimestres travaillés sont validés. En revanche puisqu'il n'y a pas eu de versement de cotisations pendant 1 an, l'année n'est pas prise en compte pour le calcul de la retraite.  
En cas de cessation d'activité dans les 12 premiers mois, le bénéficiaire devra rembourser les sommes octroyées en fonction du bénéfice réalisé.

#### Nature de l'aide

Les dirigeants d'entreprise, quel que soit leur régime social d'affiliation (régime TNS ou régime général des salariés), bénéficient pendant un an d'une exonération des cotisations sociales afférentes à leur activité indépendante.  
L'exonération concerne les cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, invalidité décès, et, d'allocations familiales.  
Restent dus la CSG, la CRDS, la cotisation accident du travail, la cotisation de retraite complémentaire, le FNAL et le versement transport.  
L'exonération est limitée à un plafond de revenu ou de rémunération (activité indépendante) égale à 120 % du SMIC brut.  
Précision: pour les dirigeants relevant du régime général de la sécurité sociale, l'exonération concerne les cotisations salariales et patronales.

#### Où s'adresser ?

Centre de Formalités des  
Entreprises (CFE)  
compétent :

Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Dieppe  
4 Bd Général de Gaulle  
BP 402  
76206 DIEPPE Cedex

02 35 06 50 50  
à partir du 06/09/10 :  
02 32 100 900  
www.dieppe.cci.fr

#### Où s'adresser ?

Pour les commerçants et  
artisans:  
RSI Haute-Normandie  
0 811 46 78 18

Pour les professions  
libérales :  
RSI Professions Libérales  
(au titre de la maladie)  
01 53 33 56 56

- URSSAF (au titre des  
allocations familiales)  
- La caisse d'assurance  
vieillesse dont le  
professionnel libéral dépend

## NACRE - Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise

### Bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'ACCRE ou Les dirigeants d'entreprise de moins de deux ans, ayant bénéficié de l'ACCRE

### Nature de l'aide

*Modalités globales :*

Accompagnement du créateur / repreneur par un organisme labellisé et conventionné par l'État et la Caisse des Dépôts selon trois phases :

**Phase 1** (en amont de l'immatriculation de l'entreprise) : aide au montage du projet de création / reprise d'entreprise

**Phase 2** (en amont ou concomitamment de l'immatriculation de l'entreprise) : appui à la structuration financière du projet de création / reprise d'entreprise, phase durant laquelle le prêt à taux zéro Nacre peut être accordé

**Phase 3** (après l'immatriculation de l'entreprise) : appui au démarrage et au développement de l'entreprise. Le créateur / repreneur a le libre choix de l'organisme conventionné qui l'accompagne.

Il conclut avec lui un contrat d'accompagnement création / reprise d'entreprise Nacre qui organise son parcours par phase. Le créateur / repreneur peut changer d'organisme quand il change de phase.

Il sera possible de recourir à des experts spécialisés pour optimiser la préparation et le développement de l'entreprise créée / reprise.

Le parcours prévoit un appui systématique pour obtenir un partenariat avec une banque ou obtenir un prêt solidaire.

*Modalités sur l'aide financière :*

Prêt à taux zéro, d'un montant de 1 000 € à 10 000 €, sans intérêt, remboursable sur une durée de 1 à 5 ans, par mensualités constantes ou progressives, sans différé de remboursement, sans garantie.

Il est attribué après expertise du projet de création / reprise de l'entreprise dans le cadre du parcours d'accompagnement Nacre.

Un prêt bancaire ou solidaire complémentaire doit obligatoirement accompagner le prêt à taux zéro Nacre (pour un montant et une durée au moins équivalents)

### Où s'adresser ?

**Phase 1 & 3:**

Chambre de Commerce et d'Industrie:  
02 35 06 50 50

Boutique de gestion:  
06 14 72 96 81

**Phase 2 & 3**  
Dieppe Bresle Initiative  
02 35 06 50 68

## AIDE DE L'ASSEDIC

### Bénéficiaires

- Bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'Emploi (ARE), en cours d'indemnisation
- Personne ayant droit à l'ARE, en cours de différé d'indemnisation ou de délai d'attente
- Personne licenciée créant ou reprenant une entreprise pendant la période de préavis.

Pour la création: avoir obtenu l'ACCRE

Pour la reprise d'entreprise: avoir obtenu l'ACCRE ou la validation du projet par un organisme conventionné par l'ASSEDIC.

### Nature de l'aide

Attribution à un créateur ou un repreneur d'entreprise de la moitié des allocations qui lui restent à percevoir à la date de début d'activité, sous forme de capital.

Contrairement aux règles de maintien où le versement des allocations est échelonné dans le temps, cette aide est versée pour moitié :

- au moment de l'immatriculation
- puis 6 mois après le début d'activité

### Où s'adresser ?

POLE EMPLOI dont vous dépendez

## MICROCREDIT - ADIE, Association pour le Droit à l'Initiative Economique

### Bénéficiaires

Personne voulant créer ou reprendre une entreprise et n'ayant pu obtenir un emprunt auprès d'une banque

### Nature de l'aide

- Prêt de 5.500 € maximum d'une durée de 24 mois maximum avec intérêt (7,43% au 1er Janvier 2008).

- Suivi par un accompagnement technique de proximité pendant la durée de remboursement du prêt.

### Où s'adresser ?

ADIE  
13 rue Malherbe  
76100 ROUEN  
0 800 800 566  
(gratuit à partir d'une ligne fixe)  
www.adie.org

## PRÊT D'HONNEUR - ADIE, Association pour le Droit à l'Initiative Economique

### Bénéficiaires

En complément du microcrédit s'adresse aux personnes voulant créer, reprendre ou développer une entreprise et n'ayant pas accès au crédit bancaire

### Nature de l'aide

Prêt de 5.000 € maximum, remboursable sur 48 mois maximum

Possibilité de différé de remboursement de 12 mois maximum

### Où s'adresser ?

ADIE  
13 rue Malherbe  
76100 ROUEN  
0 800 800 566 (gratuit à partir d'une ligne fixe)  
www.adie.org

## **BOURSE DE MATERIEL – ADIE, Association pour le Droit à l'Initiative Economique**

### **Bénéficiaires**

En complément d'un prêt microcrédit, s'adresse aux personnes voulant créer, reprendre ou développer une entreprise et n'ayant pas accès au crédit bancaire

### **Nature de l'aide**

Prêt de matériel professionnel (matériel informatique, de marché, de bureau...) pendant une durée de 3 mois, renouvelable une fois, permettant de tester l'activité professionnelle

### **Où s'adresser ?**

ADIE  
13 rue Malherbe  
76100 ROUEN  
0 800 800 566 (*gratuit à partir d'une ligne fixe*)  
[www.adie.org](http://www.adie.org)

## **COUP DE POUCE – Conseil Régional Haute Normandie**

### **Bénéficiaires**

- Allocataire du RSA
- Demandeur d'emploi depuis plus d'un an
- Jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion professionnelle
- Demandeur d'emploi ou allocataire du RSA s'installant sur une zone franche ou une zone de redynamisation urbaine et bénéficiaire de l'ACCRE.
- Plan de financement inférieur à 54 000 € pour la création et 90 000 € pour la reprise.
- Activité située en Haute-Normandie

### **Nature de l'aide**

Subvention de 3.900 € sur décision de la Commission permanente du Conseil Régional de Haute Normandie

### **Où s'adresser ?**

BOUTIQUE DE GESTION  
06.14.72.96.81  
[www.boutiques-de-gestion.com](http://www.boutiques-de-gestion.com)

## **AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

### **Bénéficiaires**

Demands d'emploi handicapés au titre de l'article L.5212-13 du Code du Travail

### **Nature de l'aide**

- Subvention d'un montant maximum de 12 000 €, en complément d'un apport de fonds propres minimal de 1.525 €
- Participation au financement d'une formation à la gestion dans la limite de 250 H.

### **Où s'adresser ?**

AGEFIPH  
Imm. "Les Galées du Roi"  
30, Rue Henri Gadeau de Kerville - St Sever  
76107 ROUEN Cedex 1  
0 811 37 38 39  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## **DEFI JEUNES**

### **Bénéficiaires**

- Jeunes de moins de 30 ans
- Réalisation d'un projet culturel, sportif, social, scientifique, économique, de solidarité internationale...
- Avoir un partenariat financier (en numéraire) et un partenariat en nature d'au moins 30% de la bourse sollicitée

### **Nature de l'aide**

- Accompagnement technique
- Soutien financier sous la forme d'une bourse pouvant atteindre 8.500 €
- Chèques conseil/formation/logistique

### **Où s'adresser ?**

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports  
55, Rue Amiral Cécille  
76100 ROUEN  
02.32.18.15.20  
[www.drds-haute-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drds-haute-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr)

## **CREAVENIR**

### **Bénéficiaires**

Porteur de projet futur client du Crédit Mutuel

### **Nature de l'aide**

Prêt d'honneur d'un montant maximum de 7.622 € sur 60 mois

### **Où s'adresser ?**

CREAVENIR  
Ivan PINSON  
17, Rue du 11 Novembre  
74052 CAEN Cedex 4  
02.31.30.58.10

## PCE - Prêt à la Création d'Entreprise - OSEO Haute Normandie

### Bénéficiaires

- Toutes les entreprises en phase de création ou PME créées depuis moins de 3 ans et n'ayant pas encore bénéficié d'un financement
- Les entrepreneurs ne doivent pas être installés dans une autre affaire ou contrôler une autre société
- Prêt bancaire obligatoire d'un montant, à plus de 2 ans, et au moins égal à 2 fois le montant du PCE
- Le programme de financement ne doit pas excéder 45.000 € HT

### Nature de l'aide

- Montant du prêt: de 2.000 € à 7.000 €
- Durée: 5 ans avec un différé de 6 mois sans garantie, ni caution personnelle
- Prêt bancaire garanti jusqu'à 70%

### Où s'adresser ?

Votre banque ou un réseau d'aide et d'accompagnement d'entreprise  
(Liste disponible sur [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr))

## PRÊT D'HONNEUR DIEPPE BRESLE INITIATIVE (Fonds Région Haute Normandie, Conseil Général 76, FEDER, Caisse d'épargne, Crédit Agricole Normandie Seine, Caisse des Dépôts et Consignations, Agglomération Dieppe Maritime)

### Bénéficiaires

- Tout secteur d'activité immatriculé au RCS ou/et au RM
- Première expérience de création/reprise
- Pour les activités commerce, services aux particuliers, artisanat, le projet doit :
  - créer 2 emplois autres que celui du créateur / repreneur
  - OU revêtir un caractère novateur
  - OU revêtir un intérêt économique particulier
  - OU le porteur de projet doit être demandeur d'emploi depuis plus de 6 mois
- Intervention dans l'année de la création
- Siège social de l'entreprise situé sur les cantons de Dieppe, Dieppe Est, Envermeu, Offranville, Bacqueville en Caux, Longueville sur Scie, Tôtes, Bellencombre, Aumale, Eu et Blangy sur Bresle

### Nature de l'aide

- Prêt 5.000 € à 15.000 € sur 3 ans sans garantie
  - Apport personnel minimum de 5.000 €
  - Accompagnement par un prêt bancaire
  - Le dirigeant doit avoir au moins 34% des parts
- Parrainage par une Plate-Forme d'Initiative Locale

### Où s'adresser ?

DIEPPE BRESLE  
INITIATIVE  
02.35.06.50.68

## CHEQUIER CREATION REPRISE - Conseil Régional Haute Normandie

### Bénéficiaires

- Créateur ou repreneur d'entreprise de moins de deux ans d'existence
- Pour les commerces et Services aux particuliers, le projet doit présenter :
  - un intérêt économique particulier
  - ou un caractère novateur
  - ou permettre la création de deux emplois en plus de celui du chef d'entreprise

### Nature de l'aide

- Prestations de conseils en relation avec des problèmes de création ou reprise en dehors de l'établissement des comptes prévisionnels et des tâches de gestion courante :
  - Conseil en réponse à des besoins ponctuels et précis du créateur / repreneur
  - Appui pour la mise en place d'un suivi de gestion opérationnel
  - Conseil au niveau du suivi périodique du tableau de bord
  - Conseil pour l'organisation "administrative" de l'entreprise
  - Conseil pour le redressement d'une entreprise nouvelle en difficulté
- Assiette éligible : 3 750 € dans le cadre d'une création - 5 000 € dans le cadre d'une reprise (à l'exception des reprises familiales)
- Montant et prise en charge des prestations :
  - 80 % des honoraires avant la création ou la reprise de l'entreprise
  - 50 % des honoraires après la création ou la reprise de l'entreprise

Le créateur / repreneur sera remboursé par le Conseil Régional de Haute-Normandie sur présentation de la facture acquittée mentionnant la date de la réalisation de la prestation, ainsi que le Kbis ou une attestation sur l'honneur des porteurs de projet pour le non aboutissement du projet de création ou de reprise.

### Où s'adresser ?

DIEPPE BRESLE  
INITIATIVE  
02.35.06.50.68

## ODACE AVANCE - Conseil Régional Haute Normandie

### Bénéficiaires

- Entreprise de tous secteurs d'activité immatriculée ou reprise depuis moins de 3 ans au RM ou au RCS pouvant démontrer un impact économique et une valeur ajoutée dans un domaine d'activité
- Sauf secteurs de la sidérurgie, de la pêche, de l'aquaculture, les bars, la restauration, les commerces de prêt à porter, les agences immobilières
- Création ou maintien de 3 emplois permanents (CDI ou équivalent temps plein) hormis le dirigeant et les membres de sa famille dans un délai de 3 ans à compter de la création ou de la reprise

### Nature de l'aide

- Montant de l'avance de 15.000 € à 100.000 € sans intérêt sur 7 ans. Possibilité de différer le remboursement de 6 mois maximum
- Avance sans garantie au plus égale à 50% des apports en fonds propres et des prêts consentis à moyen ou long terme et à 100% des investissements matériels et immatériels
- Parrainage par une Plate-Forme d'initiative locale

### Où s'adresser ?

DIEPPE BRESLE  
INITIATIVE  
02.35.06.50.68

## ODACE INVESTISSEMENT - Conseil Régional Haute Normandie

### Bénéficiaires

- Toute entreprise des secteurs de l'industrie, de l'artisanat, de production et des services à l'entreprise immatriculée ou reprise depuis moins de 3 ans au RM ou au RCS sauf secteurs de la sidérurgie, des activités liées aux secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de l'agriculture. Sont exclues les sociétés détenues à plus de 25% par une ou plusieurs entreprises qui emploient plus de 250 personnes et dont soit le chiffre d'affaires excède 50 M€ soit le total du bilan excède 43 M€
  - Comprise entre 10 000 € et 50 000 €, cette subvention est calculée sur la base des devis HT présentés lors de la demande.
- Un pré-dossier doit impérativement être déposé à la Région avant les premiers investissements

### Nature de l'aide

- Subvention d'un montant compris entre 10.000 € et 50.000 € calculée sur la base des devis HT présentés lors de la demande
- Subvention égale à 50% du programme d'investissement de l'entreprise sur trois ans composé uniquement de matériel neuf ou d'occasion de production, hors financement par crédit-bail ou location. Sont exclus les matériels roulants immatriculés, les frais d'installation et de formation, les investissements immatériels
- Dans le cas d'une reprise, sont subventionnables les seuls biens nouvellement acquis
- Parrainage par une Plate-Forme d'initiative locale

### Où s'adresser ?

DIEPPE BRESLE  
INITIATIVE  
02.35.06.50.68

## AIDE REGIONALE A L'EMPLOI CREATION - Conseil Régional Haute Normandie - Conseil Général 76

### Bénéficiaires

- Secteurs de l'industrie, artisanat de production, prestations de services aux entreprises, services touristiques
  - Création d'au moins 10 emplois sur trois ans
  - Sont exclus les secteurs de la sidérurgie, la construction navale, les transports, les fibres synthétiques, l'industrie automobiles, les services financiers, les services aux particuliers
- Un pré-dossier doit impérativement être déposé à la Région avant les premières embauches

### Nature de l'aide

- Subvention de 7 200 € maximum par emploi sur 3 ans avec un financement de 50% par la Région Haute Normandie et de 50% par le Département Seine-Maritime
- Maximum 240 000 € par entreprise pour la Région et 60 000 € par entreprise pour le Département
- Possibilité de majoration si emploi d'un travailleur défavorisé
- Parrainage par une Plate-Forme d'initiative locale

### Où s'adresser ?

DIEPPE BRESLE  
INITIATIVE  
02.35.06.50.68

## ACCOMPAGNEMENT ET PRÊT D'HONNEUR - Normandie Entreprendre Seine et Eure

### Bénéficiaires

- Cible principale : création et reprise de PME-PMI à potentiel
- Caractéristiques du projet :
  - Création significative d'emplois, soit au moins 6 emplois à 3 ans
  - Besoin de financement correspondant à celui d'une future PME (70 K€)
  - Une dimension stratégique de développement
- Pour les reprises, engagement fort du nouvel entrepreneur à donner une nouvelle impulsion à l'entreprise reprise

### Nature de l'aide

- Après sélection par un comité d'engagement qui vérifie le respect par le créateur des principes du réseau entrepreneur (respect de l'homme, gratuité et réciprocité),
  - Accompagnement personnalisé pendant 2 à 3 ans par un chef d'entreprise (rencontre une fois par mois)
  - Formation collective et conviviale: club créateurs (1 fois par mois)
  - Prêt d'honneur entre 15 000 € et 20 000 €, sans intérêts, sans garantie, remboursable sur 5 ans avec différé de 18 mois - Effet de levier pour renforcer les prêts bancaires

### Où s'adresser ?

NORMANDIE  
ENTREPRENDRE SEINE ET  
EURE  
Immeuble Edison  
105 Allée Paul Langevin  
76230 BOIS GUILLAUME  
02.32.19.65.50

## PRET TOTAL DEVELOPPEMENT REGIONAL

### Bénéficiaires

- PME / PMI en création ou en développement de moins de 5 ans dans les activités de l'industrie, de service à l'industrie, à l'entreprise ou aux collectivités.

### Nature de l'aide

- Montant du prêt : jusqu'à 50 000 € à taux 0 % sans garantie ni frais, permettant le financement d'un matériel de production ou le renforcement des fonds propres de l'entreprise.
- Durée : de 3 à 5 ans
- Prêt personnel ou à l'entreprise

### Où s'adresser ?

DIEPPE BRESLE  
INITIATIVE  
02.35.06.50.68

## CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CREATION HAUTE NORMANDIE

### Bénéficiaires

- Entreprise industrielle ou de prestation de services à l'entreprise de moins de 3 ans et de moins de 250 salariés ayant effectivement débuté une activité génératrice de chiffres d'affaires

### Nature de l'aide

- Prêt de 24.000 € à 80.000 € d'une durée de 6 ans avec un allègement du remboursement la première année
- Ce prêt est au plus égal aux fonds propres de l'entreprise et représente au plus le tiers des ressources du projet
- Accompagnement d'un prêt bancaire à moyen terme d'un montant au moins équivalent

### Où s'adresser ?

OSEO HAUTE  
NORMANDIE  
20 Place Saint Marc  
BP 21323  
76178 ROUEN Cedex 1  
02 35 59 26 36  
www.oseo.fr

## CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TRANSMISSION

### Bénéficiaires

Structure holding à l'occasion du rachat majoritaire d'une cible PME (définition de la commission européenne) des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, du commerce de gros, du BTP, des transports

### Nature de l'aide

Montant : 40 à 240 000 € sans excéder 40 % des prêts mis en place  
Durée : 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital  
Aucune sûreté réelle ou personnelle  
Retenue de garantie : 5 % du prêt  
Assurance décès

### Où s'adresser ?

OSEO HAUTE  
NORMANDIE  
20 Place Saint Marc  
BP 21323  
76178 ROUEN Cedex 1  
02 35 59 26 36  
www.oseo.fr

## AIDE OSEO HAUTE-NORMANDIE

### Bénéficiaires

Toute création d'entreprise de moins de trois ans à caractère innovant

### Nature de l'aide

Prise en charge jusqu'à 70 % des frais d'élaboration du plan d'entreprise : études de marché, financière, juridique, propriété industrielle, faisabilité technique, plafonnés à 30 000 €, sous forme de subvention ou 45 000 €, dans le cadre du concours création d'entreprise de technologies innovantes (catégorie émergence)  
Financement des dépenses de développement d'un produit, procédé, ou service nouveau. Taux moyen de 50 % en avance remboursable ou en subvention (plafond : 50 000 €) sur assiette éligible ou 50 % en subvention plafonnée à 450 000 €, dans le cadre du concours création d'entreprise

### Où s'adresser ?

OSEO HAUTE  
NORMANDIE  
20 Place Saint Marc  
BP 21323  
76178 ROUEN Cedex 1  
02 35 59 26 36  
www.oseo.fr

## INNOV CREATION - OSEO - REGION HAUTE NORMANDIE

### Bénéficiaires

Toute création d'entreprise de moins d'un an, de tout secteur d'activité, à caractère innovant

### Nature de l'aide

- Financement des dépenses de faisabilité et de développement d'un produit, procédé ou service nouveau  
- Taux moyen de 50% d'avance remboursable d'OSEO innovation complété d'une subvention de la Région Haute Normandie sur la même assiette, plafonnée à 200.000 € pour la région

### Où s'adresser ?

OSEO HAUTE  
NORMANDIE  
20 Place Saint Marc  
BP 21323  
76178 ROUEN Cedex 1  
02 35 59 26 36  
www.oseo.fr

## IMPLANTATION DANS UNE ZONE DE REDYNAMISATION URBAINE (ZRU)

### Bénéficiaires

- Entreprise créée ou implantée en ZRU  
- Les Bruyères : zone entre les rues Léon-Rogé, Jean Jaurès, Louis Fromager, la rocade de Janval, les rues Allende, Lebourg, Renoir, Delacroix, Pissarro, du Petit Appeville et du 39ème RI  
- Au Val Drueil : les rues Saint Laurent, de Montréal, du Vallon, de l'Escarpe et Bara  
- A Neuville lès Dieppe : avenue Charles Nicolle, rue des Martyrs de la résistance, l'avenue Debussy, les rues Briand et Lamotte

### Nature de l'aide

Exonérations fiscales et sociales (taxe professionnelle, impôt sur les bénéfices et cotisations sociales), selon conditions

### Où s'adresser ?

URSSAF  
Boulevard Georges  
Clemenceau  
76200 DIEPPE  
Tel: 0 820 395 761

Centre des Impôts  
6 Boulevard Georges  
Clemenceau  
76200 DIEPPE

## SOCODEN

### Bénéficiaires

Toutes les coopératives de salariés (SCOP) en création ou développement

### Nature de l'aide

- Prêt participatif permettant de couvrir le besoin en fonds de roulement et l'immatériel que les établissements financiers hésitent à financer. Accompagner la constitution des capitaux permanents  
- 50% des capitaux de la SCOP ; montant 3 000 € par associé  
- Durée modulable de 3 à 5 ans, sans garantie personnelle

### Où s'adresser ?

URSCOP  
45 rue d'Amiens  
76000 ROUEN  
02 35 36 77 90  
www.scop.coop

## **FISAC**

### **Bénéficiaires**

Exploitants d'entreprises commerciales, artisanales et de services inscrit à l'un des registres du commerce et des sociétés et/ou des métiers (K ou Kbis) installé sur toutes les communes de l'Agglo hors Dieppe, ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros HT, présentant une situation économique et financière saine,  
Sont exclus du dispositif :les pharmacies, les professions libérales.

### **Nature de l'aide**

Dispositif d'aide à l'investissement : modernisation des points de vente (extérieur et intérieur), mise aux normes et renouvellement des locaux (sanitaire, accès, sécurité, laboratoires, réserves), modernisation des camions magasins (accueil, fonctionnalité), développement de l'informatique de l'entreprise (formation, matériel, logiciels...).

La prise en charge par Dieppe Maritime et l'Etat est de 40% du montant HT des travaux subventionnables.  
Le montant de l'aide est plafonné à 12.000 €.

### **Où s'adresser ?**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DIEPPE MARITIME  
Chemin des Vertus-St Aubin  
sur Scie BP 22  
76550 OFFRANVILLE  
02 32 90 20 43

CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
4 Bd du Général de Gaulle  
76200 DIEPPE  
02 35 06 50 50  
à partir du 06/09/10 :  
02 32 100 900  
CHAMBRE DES MÉTIERS  
ET DE L'ARTISANAT  
Antenne de DIEPPE  
ZI Rouxmesnil Bouteilles  
BP 701  
76206 DIEPPE Cedex  
02 35 84 28 34

## ORGANISMES DE GARANTIE - CAUTIONNEMENT

### OSEO HAUTE NORMANDIE - SIAGI - SOCAMA

#### Bénéficiaires

Les entreprises des secteurs de l'industrie, des services, du commerce de gros et détail, du BTP, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration

### FGIF - Fonds de Garantie à l'initiative des femmes

#### Bénéficiaires

Femme assurant en titre et en fait la responsabilité d'une entreprise créée ou reprise ayant moins de 5 ans d'existence

#### Nature de l'aide

Garantit partiellement le financement accordé par la banque

#### Où s'adresser ?

N'intervient qu'à l'initiative de la banque

#### Nature de l'aide

- Caution à hauteur de 70% d'un prêt bancaire
- Montant du prêt garanti: 5.000 € minimum
- Garantie plafonnée à 27.000 €
- Durée de 2 à 7 ans
- Frais de dossier : 2,5 % du montant de la garantie

#### Où s'adresser ?

HAUTE NORMANDIE  
ACTIVE  
10 Rue Masséot Abaquesne  
76100 ROUEN  
02.32.10.65.53  
[www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

### FONDS REGIONAL DE GARANTIE DE HAUTE NORMANDIE - OSEO - REGION HAUTE NORMANDIE

#### Bénéficiaires

Les créateurs d'entreprises

Les transmissions d'entreprises

Une priorité est donnée aux entreprises appartenant aux secteurs industrie et services à l'industrie

Entreprise installée en Haute Normandie

#### Nature de l'aide

Caution à hauteur de 70% du prêt bancaire d'un montant de 400.000 € maximum

Durée de 2 ans minimum

Concours garantis : prêts à long et moyen terme, prêts personnels aux dirigeants pour apports en fonds propres, crédits baux, locations financières, crédits vendeurs

#### Où s'adresser ?

OSEO via votre banque  
20 Place Saint Marc  
76000 ROUEN  
02.35.59.26.36  
[www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

### FONDS DE GARANTIE INSERTION HAUTE NORMANDIE

#### Bénéficiaires

Les créateurs d'entreprise demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux

#### Nature de l'aide

- Garantie à hauteur de 65% du prêt bancaire pour les entreprises en création, 50% pour les autres (durée maximale de la garantie: 5 ans)
- Le montant garanti est limité à 30.500 €
- Frais de dossier: 2% du montant de la garantie

#### Où s'adresser ?

HAUTE NORMANDIE  
ACTIVE  
10 Rue Masséot Abaquesne  
76100 ROUEN  
02.32.10.65.53  
[www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

### SOFISCO GARANTIE

#### Bénéficiaires

SCOP

#### Nature de l'aide

Encours global plafonné à 50 % des capitaux permanents de la SCOP

#### Où s'adresser ?

URSCOP  
45 rue d'Amiens  
76000 ROUEN  
02 35 36 77 90  
[www.scop.coop](http://www.scop.coop)